



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

À la séance régulière du conseil municipal en date du 6 décembre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution R 222-2021-12, le calendrier des séances ordinaires 2022 qui se tiendront à 19 h au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé.

17 janvier	4 juillet
7 février	8 août
7 mars	6 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, ce 23^e jour de mars deux mille vingt-deux.


Élisa-Ann Sourdif
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, ÉLISA-ANN SOURDIF, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, certifie que j'ai publié l'AVIS PUBLIC concernant le calendrier des séances ordinaires 2022 du conseil municipal, et ce, en affichant ledit avis entre 8 h et 16 h, aux endroits suivants, à savoir : au panneau situé au 138, chemin Viger, ainsi qu'au bureau de la municipalité, le tout conformément aux exigences de l'article 431 du Code municipal.


Élisa-Ann Sourdif
Directrice générale et greffière-trésorière